

... LA RÉFORME, C'EST ÇA !

LANGUES VIVANTES / CLASSES EUROPÉENNES

Quelle mauvaise foi !

La mauvaise foi entourant le sort fait aux langues vivantes par la réforme est sans limite. Rétablissons quelques vérités : les sections euros ne sont pas plus un réservoir élitiste que les classes bilangues, 54 heures de langues vivantes en CP constitue un effet d'annonce et pas un plus pour ces enseignements au collège, démarrer la LV2 en Cinquième avec un horaire réduit ne permet pas un contact suffisant pour être profitable pédagogiquement, gérer la carte des langues au niveau des académies n'est pas une garantie de maintien d'une offre diversifiée (c'est même le contraire).

Les annonces sur le maintien des bilangues allemand, en continuité ou pas avec cet enseignement en primaire, ne résistent pas à un examen détaillé : c'est un plan social qui se dessine pour les professeurs d'allemand, sans aucun bénéfice pour les élèves. Là où elles subsistent, ces sections bénéficient de financements et d'horaires aléatoires, de deux à quatre heures hebdomadaires, avec ou sans moyens fléchés par les rectorats, sans garantie de pérennité. Cerise sur le gâteau, les pressions hiérarchiques sont fortes pour que les collègues lésés par les suppressions d'horaires aillent « volontairement » enseigner dans les écoles, de façon à amorcer les bilangues. Nous rappelons qu'ils ne sont en aucun cas obligés de le faire, encore moins bénévolement. Tous les collègues enseignant en LV2 auront par ailleurs des classes en plus, aux horaires diminués, ce qui constitue une augmentation de la charge de travail.

Au final, il se dessine des conditions d'enseignement et d'étude plus difficiles pour les professeurs comme pour les élèves, et un probable renforcement du duo anglais-espagnol. Nous sommes loin des discours léniants sur l'importance des langues vivantes. ▶



© Daniel Marroucy

LANGUES RÉGIONALES

Existence menacée

Les langues régionales sont traitées comme les langues anciennes, c'est-à-dire reléguées à un horaire non garanti, menaçant leur existence. Maintenir ces enseignements suppose de choisir localement de piocher dans la dotation globalisée, en concurrence avec les autres disciplines, en les associant à un EPI sur lequel règne le plus grand flou. Une fois de plus, l'absence de pilotage sur la carte des langues sera payée par les élèves, qui n'auront plus l'assurance de pouvoir accéder à un enseignement dont ils souhaiteraient bénéficier. ▶



© Olivier Teyssat

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Disciplines fragilisées

Les arts plastiques et l'éducation musicale sont fragilisés : la réforme institutionnalise la possibilité de les organiser en deux heures hebdomadaires sur un semestre pour chaque discipline au lieu d'une heure hebdomadaire toute l'année. Ainsi les élèves pourraient ne pas avoir d'enseignement d'une des deux disciplines pendant la moitié d'une année (voire pendant une année entière si l'absence d'une des deux disciplines intervient une année au second semestre, puis l'année suivante au premier semestre). Les difficultés liées à l'organisation des EPI et de l'AP conduisent certains chefs d'établissement à proposer (voire imposer) cette semestrialisation. Or les élèves ont besoin de repères et de régularité dans les apprentissages. Certains IPR incitent les collègues à ne pas accepter cette organisation. L'épreuve d'histoire des arts au DNB est supprimée. Problématique, elle avait néanmoins permis de porter une plus grande attention aux enseignements artistiques. Conséquence de l'autonomie des établissements renforcée par la réforme : des séances de cours de 45 minutes seront expérimentées dans certains collèges pour dégager des heures « labellisées EPI ». Au-delà d'une déconnexion problématique entre enseignement et « réalisation pratique » imposée par les EPI, les enseignements artistiques verraient leur unique heure de cours hebdomadaire passer à 45 minutes...

Quant aux options facultatives artistiques en lycée, elles ne sont plus financées dans certaines académies en raison de l'abondement des dotations collège au détriment des lycées. ▶



© Benjamin Barm



© Clément Marin

EIST

L'enseignement des « Sciences et Technologie » en Sixième n'est pas l'EIST !

De nombreux chefs d'établissement, profitant du bloc indéterminé de 4 heures d'enseignement de « Sciences et Technologie » en Sixième, enhardis ou stimulés par des circulaires qui fleurissent dans les académies, signées soit des recteurs soit des IPR, tentent d'imposer à tout va la mise en place d'un enseignement de type EIST (Enseignement intégré de sciences et technologie) – un seul enseignant effectuant le programme de PC, SVT et Technologie – en Sixième.

Cependant l'EIST n'est explicitement cité que dans une circulaire d'application de la réforme (en termes de continuité de dispositif, « au choix des équipes »), et n'apparaît nulle part dans les programmes de Sciences et Technologie. Le SNES-FSU rappelle le rejet très majoritaire de l'EIST par les enseignants, le caractère disciplinaire de l'enseignement en collège dans le respect du décret 2014-940, les multiples réaffirmations des inspections générales de PC et de SVT que l'EIST devait respecter le volontariat des équipes : il ne faut rien se laisser imposer ! ▶



© Daniel Marroucy

LANGUES ANCIENNES

Situation dégradée

Les langues anciennes seraient un enseignement élitiste et démodé ? Les chiffres ne le disent pas. Si la proportion d'élèves favorisés y est plus élevée qu'ailleurs, c'est une conséquence de l'hétérogénéité de l'offre sur le territoire. En outre, cet enseignement a permis de maintenir une certaine mixité dans les REP. En réduire l'enseignement de 4 heures sur le cursus au collège, financées en concurrence avec les dédoublements pour les autres disciplines, ne va que dégrader cette situation et renforcer la ségrégation sociale. Quant à l'articulation EPI/enseignement de complément, rien n'est clair. Nous continuons de refuser ce montage spéculaire. ▶



© Daniel Marroucy

Mise en concurrence des disciplines et des établissements

Réunionite sans limites

Inégalités partout